

Procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2026

Le vendredi 11 septembre 2026 à 19h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 7 septembre 2026, s'est réunie.

Secrétaire de la séance : HEMERY Christelle

Présents : DENNY Eric, LUKAS Monique, HACHAIR René, GRAFF Aurélie, HEIDINGER Hervé, HEMERY Christelle, DENNY Audrey, GARCIA Audrey, MUNCH Julien, GRAFF Crystal, MEESEMAECKER Baptiste, KRIEG Jessica

Absents excusés : GUERIN Stéphane représenté par HEMERY Christelle, KELLE Michaël représenté par MUNCH Julien, BENKHELIF Cédric représenté par MEESEMAECKER Baptiste

Absents non excusés : --

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la précédente réunion du Conseil Municipal
- Subvention du Budget Principal au Budget annexe boulangerie 2026
- Refus du transfert de la compétence PLU à la CCSMS
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle-Sud : transfert partiel de la compétence eau potable
- Divers

Délibérations du conseil

2026_DE_28 Objet : Subvention du Budget Principal au Budget annexe boulangerie 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin d'équilibrer le budget annexe boulangerie 2026, un transfert de crédits d'un montant de 419,09 € du Budget Principal est nécessaire.

Par ailleurs, le système de climatisation de la boulangerie a cessé de fonctionner et un devis a été établi pour la somme de 5 646 €.

Baptiste MEESEMAECKER souhaite qu'une vérification soit faite chaque année pour s'assurer que l'entretien courant soit bien effectué par le boulanger.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **De transférer** la subvention du budget principal au budget annexe boulangerie 2026 comme suit :

Budget principal

Section Fonctionnement dépense

Compte 65736211 - Subvention budgets annexes/régies : - 6 065.09 €

Budget Annexe boulangerie

Section Fonctionnement recette

Compte 757361 Subv. Fonct. CL de rattachement : + 6 065.09 €

- **De charger** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches en ce sens.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026_DE_29 Objet : Refus du transfert de la compétence PLU à la CCSMS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-5, L. 5211-17 et L. 5216-5 et suivants ;

VU l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR ;

VU l'article 5 de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 précisant les modalités d'opposition des communes ;

CONSIDÉRANT que la loi ALUR prévoit un transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale aux établissements publics de coopération intercommunale ;

CONSIDÉRANT que ce transfert peut être évité si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver l'autonomie communale en matière d'urbanisme, afin de maintenir une gestion de proximité adaptée aux spécificités locales ;

CONSIDÉRANT que le transfert de cette compétence entraînerait une perte de maîtrise des communes sur leur aménagement et leur développement territorial ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de s'opposer au transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à l'intercommunalité ;
- **Demande** à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud de prendre acte de cette opposition.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026_DE_30 Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle-Sud : transfert partiel de la compétence eau potable

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »

Le Maire rappelle que, en application de la loi de 2015 prévoyant le transfert obligatoire de la compétence « EAU », la CCSMS avait constitué fin 2023 une commission d'élus qui travaillait activement à la finalisation du transfert à venir. Les priorités identifiées sont la supervision des ouvrages, la facturation des redevances et la sécurisation de la ressource en eau.

Depuis le 11 avril 2025, la loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » supprime le transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement, et replace donc lesdites compétences au rang des compétences facultatives à la carte. Une ou plusieurs communes peuvent toujours transférer la compétence sans que cela emporte transfert pour toutes les communes (CGCT art L.5211-17-2).

La CCSMS souhaitant se doter de la compétence Eau potable, elle doit le faire par la voie de la procédure d'extension de compétence de droit commun.

L'ensemble des 76 communes doit approuver ce transfert partiel de compétence et la modification statutaire correspondante, y compris les communes membres d'un Syndicat Intercommunal de l'Eau (SIE) qui ne sont pas directement concernées par le transfert de compétence. Les Communes membres retrouvent ainsi leur pleine capacité de décision concernant les compétences exercées par la communauté de communes, avec la nécessité d'un accord de la majorité qualifiée de droit commun.

Conformément à la loi du 11 avril 2025, visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement », la CCSMS propose la date du 1^{er} janvier 2027 et les modalités d'organisation du service communautaire dans le cadre d'un transfert de la compétence Eau potable.

Sur proposition de la commission compétente, le conseil communautaire propose un transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2027, construit à partir du réseau d'adduction structurant de la ville de Sarrebourg et ouvert aux 18 communes exerçant cette compétence en régie.

Il est rappelé que la démarche d'un « **transfert facultatif et partiel** » de la compétence eau des communes exerçant seules cette gestion vers l'intercommunalité nécessite néanmoins l'engagement de chaque conseil municipal des 76 communes membres. En effet, la loi 3DS du 21 février 2022 a prévu une possibilité de transfert à la carte pour les EPCI à fiscalité propre. L'article L. 5211-17-2 induit que ce transfert est réalisé dans les conditions de majorité qualifiée de droit commun.

En référence à ce même article, l'intégration de la compétence « eau » suppose une modification statutaire nécessairement délibérée de manière concordante par les conseils municipaux. Il s'agit donc d'intégrer la compétence « eau » dans les statuts de la CCSMS. Ce sont donc toutes les communes membres qui ont à se prononcer selon la procédure suivante :

- Par délibération du 8 juillet 2026, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence des communes volontaires parmi les 18 exerçant cette compétence, autour du noyau des 5 communes alimentées par le réseau d'adduction structurant de Sarrebourg (Sarrebourg, Buhl-Lorraine, Schneckenbusch, Hesse et Haut-Clocher),
- Le conseil municipal de chaque commune membre est invité, en conséquence, à accepter la modification des statuts de la CCSMS.

A noter que la décision du conseil municipal sur le transfert proposé est réputée favorable si elle n'intervient pas dans un délai de 3 mois à compter de la notification au maire de la délibération de la CCSMS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** le transfert partiel de la compétence eau potable à la CCSMS des seules communes volontaires ;
- **D'approuver**, en conséquence, la modification des statuts de la CCSMS en intégrant la compétence facultative « Eau potable »

Délibération : adoptée à l'unanimité

DIVERS

✓ Informations diverses :

- Stèle Avricourt 57/54 : Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que, suite à la visite de la famille du Capitaine PICO en mai dernier, la mise en place d'une stèle a été évoquée afin de rendre hommage aux soldats morts à la frontière des 2 Avricourt. Cette dernière serait érigée côté 57, dans le terrain situé dans le prolongement du nouveau parking et serait financée en partie par des dons. Monsieur le Maire propose qu'une aire de recueillement soit aménagée à cet endroit, avec quelques bancs et un espace ombragé. Le conseil municipal y est favorable.
- Feu d'artifice : Le feu d'artifice n'ayant pas pu être tiré le 13 juillet dernier en raison de la sécheresse, le Maire propose de trouver une nouvelle occasion de le tirer ou, à défaut, de voir s'il est possible de le conserver jusqu'à l'année prochaine.
- Plan communal de Sauvegarde : Monsieur le Maire explique que la commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde depuis 2024 mais que ce dernier, depuis les dernières élections municipales, doit être remis à jour. Il invite chacun à réfléchir à la question et propose de se réunir prochainement pour le modifier.

Par ailleurs, la CCSMS organise une session de formation sur la gestion de crise le 26 novembre prochain. Les membres du conseil qui souhaitent y assister doivent le faire savoir avant le 31/10/2026.

- Salle Notre Dame : Monsieur le Maire informe le conseil que la salle Notre Dame a récemment subi d'importants dégâts en raison de travaux effectués sur le plafond il y a de nombreuses années. En effet, plusieurs grosses pierres laissées dans les combles par l'entreprise de l'époque ont traversé le plafond, endommageant également le sol.

Pour rappel, la salle appartient à l'évêché et est gérée par le Conseil de fabrique. Or, aucun des deux n'est en mesure d'assurer financièrement les réparations. La vente du bâtiment à la commune est également impossible.

La seule solution pour pérenniser l'avenir de cette salle historique serait de conclure un bail emphytéotique entre la mairie et l'évêché d'une durée minimale de 50 ans. Cela permettrait à la commune de financer les travaux de rénovation, d'obtenir les subventions des différents organismes et d'assurer la gestion de la salle.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur cette proposition.

- Remise des récompenses aux élèves ayant obtenu un diplôme : La commune a reçu à ce jour seulement 2 dossiers. Afin d'être sûr que les personnes concernées reçoivent l'information, il est proposé de distribuer un flyer et de voir avec les collèges du secteur.
- Brioche de l'amitié 2026 : la distribution aura lieu le samedi 10 octobre et sera assurée par le Club du Temps libre et les membres du conseil municipal.
- Ouverture du périscolaire le mercredi : le maire confirme à l'assemblée que les 3 communes ont validé l'ouverture du périscolaire les mercredis. Un projet de crèche est également à l'étude.

Julien MUNCH indique qu'il aurait été préférable que cette ouverture soit actée avant la rentrée pour que les parents n'aient pas à chercher un autre mode de garde.

- Stationnement rue de Moussey et rue des Halles : face à ces incivilités (stationnement sur le trottoir limitant l'accès aux piétons et voitures ventouses), le conseil municipal souhaite une intervention de la gendarmerie. Monsieur le Maire va d'abord tenter de sensibiliser les propriétaires pour qu'ils respectent la voie publique.
- Marché de Noël : une réunion de la commission en charge des manifestations va être programmée pour définir l'organisation.
- Projet de renaturation du Sanon : une réunion est programmée le 07/10/2026 à 9h00 à la salle communale. Les propriétaires riverains vont être informés par courrier.
- Réunion d'information « rénover son logement » : Le service habitat de la CCSMS va tenir une réunion d'information à destination des habitants le 12/10/2026 à 19h30 à la salle communale. Des flyers sont à distribuer par les membres du conseil.
- Projet de foyer rural : les résultats de l'enquête ne sont pas favorables. Il est donc proposé de se concentrer sur la mise en place d'un marché mensuel avec des producteurs locaux et une animation.
- Proposition de terrain par Mme BURY : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une proposition de vente d'un terrain appartenant à Mme BURY et situé chemin du Moulin. Après en avoir débattu, le conseil municipal n'est pas intéressé par cette proposition.
- Opposition à une déclaration préalable : Monsieur le maire informe le conseil qu'un litige oppose la commune à un particulier concernant le retrait d'une décision sur déclaration préalable accordée à tort. Un avocat va être mandaté afin de résoudre ce litige.
- Remise des prix aux lauréats du concours des maisons fleuries : cette dernière aura lieu le 02/10/2026 à 18h30 à Lagarde.
- Bulletin municipal : afin de permettre la préparation du prochain bulletin, il est proposé aux membres du conseil de se mobiliser dans la recherche de sponsors.

✓ **Point sur les travaux :**

- La clôture du terrain chemin du Moulin est achevée. René HACHAIR indique qu'il doit revoir l'entreprise SCHERTZ pour quelques détails.
- Les avaloirs de la rue de Moussey vont être réparés prochainement par la société STV
- Le chantier du Pôle d'échange multimodal d'Avricourt 54 avance bien. Les travaux côté Avricourt 57 sont pratiquement achevés.

- Réparation de la climatisation de la boulangerie prévue le 14/10/2026
- La mise aux normes des installations électriques de l'école et du stade est terminée, tout comme le remplacement de la ventilation de l'appartement de la Poste.
- Des devis sont en cours pour la pose de pompes à chaleur à l'école, dans la salle communale et dans la salle du conseil de la mairie.
- Des devis sont également en cours afin d'estimer le montant de la création d'un nouveau bâtiment pour le stockage du matériel à l'arrière de l'atelier municipal. Dès que tous les devis seront arrivés, une réunion de la commission travaux sera programmée.

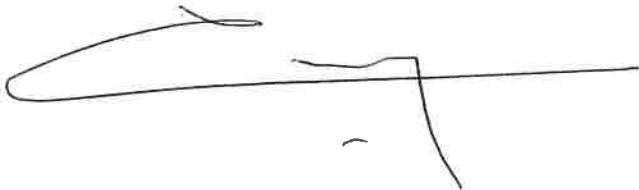
✓ **Manifestations à venir :**

- Samedi 26/09 à 8h00 : inscription à la distillation par les Arboriculteurs – Salle du conseil
- Samedi 10/10 à 8h00 : vente de fruits et légumes par les Arboriculteurs – Cour de l'école
- Samedi 10/10 à 18h30 : soirée années 80 par les Bout'en train – Salle des fêtes de Moussey
- Samedi 17/10 à 18h30 : repas sanglier à la broche par les Arboriculteurs – Salle communale
- Samedi 31/10 après-midi : Halloween organisé par les Bout'en train et la commune – Salle communale
- Dimanche 08/11 : loto des pompiers d'Avricourt – Salle communale de Maizières-les-Vic
- Mercredi 11/11 : Cérémonie avec les 3 communes à Avricourt
- Vendredi 04/12 : Saint Nicolas à l'école

✓ **Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 11 décembre 2026 à 19h00**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée par Monsieur le Maire à 21h45.

DENNY Eric
Président de séance



HEMERY Christelle
Secrétaire de séance



